

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 13 janvier 2020, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

MM Jacques Chabot  
Daniel Perron  
Raymond Roy

Absences :

M<sup>me</sup> Lyne Vachon

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 02 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 20-01-001**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Supprimer les points suivants :**

- 9. Rapport de la direction générale;
- 12.1. Entretien du petit chemin au nord du chemin des Montagnards;
- 14.4. MRCAO – Séance d'information concernant la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 15.8. Planification stratégique 2020 – Loisirs;

**Ajouter les points suivants :**

- 7.2 CREAT – Autorisation pour assister à la rencontre de la Table régionale sur l'énergie (TRÉ);
- 7.3. Chambre de commerce (CCIAO) – Formation sur la gestion des congédiements;
- 14.8. Renouvellement de la cotisation annuelle au *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue*;
- 14.11. Élections municipales partielles – Détermination de la date du scrutin;
- 14.12. Politique sur le harcèlement;
- 14.13. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – *Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur*;
- 14.14. Autorisation d'accès aux services de *ClicSéQUR*;
- 15.2. Entretien ménager du Centre municipal – Ouverture du poste;

**L'ordre du jour sera donc restructuré et se lira comme suit :**

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
- 4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 7.1. Demande d'acquisition de terrain;
  - 7.2. CREAT – Autorisation pour assister à la rencontre de la Table régionale sur l'énergie (TRÉ);
  - 7.3. Chambre de commerce (CCIAO) – Formation sur la gestion des congédiements;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PÉRIODE DE QUESTIONS;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 14.1. OMH – Approbation du budget révisé 2019;
  - 14.2. OMH – Approbation du budget 2020;
  - 14.3. Adjudication de soumission pour l'approvisionnement en diésel pour l'année 2020;
  - 14.4. Autorisation de signature de documents;
  - 14.5. Nomination d'un président au Comité consultatif d'urbanisme;
  - 14.6. Planification stratégique 2020 – Loisirs;
  - 14.7. Renouvellement de l'adhésion au *Club nautique Lac Abitibi* et nomination d'un représentant;
  - 14.8. Renouvellement de la cotisation annuelle au *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue*;
  - 14.9. Projet de Loi n° 48 sur la fiscalité agricole;
  - 14.10. Versement final à RÉFRIGÉRATION NOËL;
  - 14.11. Élections municipales partielles – Détermination de la date du scrutin;
  - 14.12. Politique sur le harcèlement;
  - 14.13. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – *Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur*;
  - 14.14. Autorisation d'accès aux services de *ClicSéQUR*;
15. EMPLOYÉS;
  - 15.1. Statut des heures de travail des employés du secteur administration;
  - 15.2. Entretien ménager du Centre municipal – Ouverture du poste;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
  - 16.1. Avis de motion est donné concernant l'abrogation du règlement n° 240 concernant les heures d'ouverture du bureau municipal l'été et qu'un nouveau règlement sera adopté à ce sujet à une séance ultérieure;
17. PÉRIODE DE QUESTIONS;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Dubois, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**Résolution n° 20-01-002**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 présenté par la mairesse madame Louisa Gobeil, soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 20-01-003**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019 présenté par la mairesse madame Louisa Gobeil, soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 20-01-004**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2019 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Dubois, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

*Aucun sujet n'a été soulevé.*

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**Ministère de la sécurité publique – Avis de modification de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec**

Le 13 décembre 2018, la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, annonçait son intention de modifier le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec afin, notamment, de tendre vers un partage 50 % / 50 % des coûts entre les municipalités et le gouvernement du Québec, ce qui porterait le montant de la facture à 92 185 \$ pour notre municipalité.

**Lettre de démission de la concierge du Centre municipal**

Mme Carole St-Amant nous remet sa lettre de démission de son poste de concierge pour le Centre municipal de Palmarolle, effective en date du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Ministère de l'Environnement Plan de gestion des matières résiduelles

Le ministre Benoit Charrette nous informe que la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest a obtenu une subvention au montant de 188 017.46 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

*Aucune correspondance pertinente n'a été déposée.*

→ URBANISME     *Aucun dossier*

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution n° 20-01-005

Demande d'acquisition de terrain lot  
5 049 777 sur la 2<sup>e</sup> Rue Est

**ATTENDU QUE** le terrain désigné sous le numéro de **lot au numéro de cadastre 5-049-777, canton Palmarolle, circonscription foncière d'Abitibi situé au 231, 2<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle** est libre à la vente;

**ATTENDU QUE** monsieur Maxime Therrien et madame Marylou Desaulniers, domiciliés au 710, rang 4 et 5 Ouest à Gallichan, désirent faire l'acquisition dudit terrain;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la municipalité de Palmarolle accepte de vendre à monsieur Maxime Therrien et madame Marylou Desaulniers le terrain susmentionné, selon les coûts répartis comme suit :

- Le coût du terrain de 5.26 \$ le mètre carré (905,80 m<sup>2</sup>) soit quatre mille sept cent soixante-quatre dollars et cinquante et un cents (4 764.51 \$) plus TPS de deux cent trente-huit dollars et vingt-trois cents (238.23 \$) et TVQ de quatre cent soixante-quinze dollars et vingt-six cents (475.26 \$), soit un total de cinq mille six cent quatre cent soixante-dix-huit dollars (5 478.<sup>00</sup> \$).
- Les frais d'arpentage de huit cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-douze cents (848.92 \$);
- Les frais de construction du réseau d'aqueduc et d'égout de vingt-sept mille quatre cent deux dollars et quatre-vingt-neuf cents (27 402.89 \$);
- Pour un prix total trente-trois mille sept cent vingt-neuf dollars et quatre-vingts cents (33 729.80 \$).

Monsieur Maxime Therrien et madame Marylou Desaulniers s'engagent à assumer tous les frais légaux ou autres qui pourraient être liés à cette transaction et également, à construire une résidence habitable dont le revêtement extérieur est terminé sur ledit terrain dans les deux (2) ans qui suivront la prise de possession de l'immeuble. Advenant le dépassement du délai, la municipalité imputera une pénalité de deux mille dollars (2 000 \$) par année, qui lui seront facturés, durant quatre (4) ans à tous les anniversaires de la signature du contrat notarié initial. Suite à ce délai, s'il n'y a aucune résidence habitable sur le terrain, ce dernier devra être rétrocédé à la municipalité sans aucune compensation à la date du sixième anniversaire et tous les frais, dont ceux notariés seront à la charge du cédant. **Advenant le transfert de la propriété, les nouveaux acquéreurs seront tenus par cette résolution.**

Il est de plus résolu que madame la mairesse Louisa Gobeil et la directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Dubois, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Palmarolle, tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette transaction.

La présente résolution est valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours. L'acheteur bénéficiera de trente (30) jours, à partir de la date de transmission de cette résolution pour accepter l'offre. L'acheteur bénéficiera de soixante (60) jours (*après le délai de trente jours*) pour conclure l'achat chez le notaire pour un délai total de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de la résolution, pour accepter et conclure l'offre. Passé ces dates, cette résolution sera annulée et le terrain susmentionné sera remis en vente.

**Résolution n° 20-01-006**

**CREAT – Autorisation pour assister à la rencontre de la Table régionale sur l'énergie (TRÉ)**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal ne délègue personne pour assister à la rencontre de la Table régionale sur l'énergie, présenté par le Conseil régional de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue, qui se tiendra à Rouyn-Noranda le mercredi 29 janvier prochain de 9 h 30 à 14 h à la Salle du partage des eaux de la Ville de Rouyn-Noranda.

**Résolution n° 20-01-007**

**Chambre de commerce (CCIAO) – Formation sur la gestion des congédiements**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Dubois, à assister à la formation offerte par la Chambre de Commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest, au coût de quinze dollars (15 \$), qui se tiendra le samedi 18 février prochain de 9 h à midi, au Villa Mon Repos de La Sarre. Les frais déplacements, les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 20-01-008**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 décembre 2019**

- ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;
- ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;
- ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;
- ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;
- ATTENDU** que la directrice générale Carole Dubois affirme la véracité et l'exactitude du bloc facture et en recommande son approbation aux membres du conseil;
- CONSIDÉRANT** que le *Code municipal* à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la

*municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de trente et un mille cinq cent cinquante-soixante-cinq dollars et quatre-vingt-seize cents (31 565.96 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-trois mille trois cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-sept cents (23 352.87 \$);

**QUE** la liste des salaires versés au 31 décembre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-neuf mille neuf cent trente et un dollars et cinquante-huit cents (29 931.58 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Dubois, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

#### → **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

#### → **PÉRIODE DE QUESTIONS**

1. Rang 8 et 9 Ouest (304 000 \$ MRC?) informer la population.
2. Intermunicipale – Consulter la population.
3. Pelle mécanique au budget? Pourquoi?
4. Eau chaude Aréna.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE**      *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**      *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**      *Aucun dossier*

#### → **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 20-01-009**

**OH Lac Abitibi – Approbation du budget révisé 2019**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle approuvent le budget révisé par la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) pour l'année 2019, pour l'OH Lac Abitibi, pavillon 2260 de Palmarolle, en date du 9 décembre 2019, tel que présenté.

**Résolution n° 20-01-010**

**OH Lac Abitibi – Approbation du budget 2020**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle approuvent le budget de la *Société d'habitation du Québec* (SHQ) pour l'année 2020, pour l'OH Lac Abitibi, pavillon 2260 de Palmarolle, en date du 6 décembre 2019 tel que présenté.

**Résolution n° 20-01-011**

**Adjudication de soumission pour l'approvisionnement en diesel pour l'année 2020**

**ATTENDU** que la municipalité a reçu deux soumissions concernant l'approvisionnement en diesel pour l'année 2020 soit :

- *PETRONOR INC* au coût de 1,0582 \$ / litre, avant taxes;
- *LES PÉTROLES CARUFEL INC* au coût de 1,0688 \$ / litre, avant taxes.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal accepte la plus basse soumission **conforme** pour l'approvisionnement en diesel pour la municipalité pour l'année 2020 soit, la soumission de *PÉTRONOR*, au coût de 1,0582 \$ / litre avant taxes.

**Résolution n° 20-01-012**

**Autorisation de signature de documents**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière, afin de signer les chèques des fournisseurs, de commandites et de paies des employés, les contrats de vente de terrain et actes notariés, les contrats d'entente et d'engagement ainsi que tout autre document pertinent au fonctionnement administratif régulier pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle;

**Résolution n° 20-01-013**

**Nomination d'un président au Comité consultatif d'urbanisme**

**ATTENDU** que le *Comité consultatif d'urbanisme* de Palmarolle est constitué en vertu du *Règlement n° 259* de la Municipalité;

**ATTENDU** que l'article 12 du *Règlement n° 259* stipule que le président du comité est nommé par le conseil municipal sur suggestion des membres du comité à la première séance du conseil de chaque année;

**ATTENDU** que le président actuel M. Fernand Filion, n'est plus conseiller à la municipalité et par conséquent, a quitté son poste de président du CCU;

**ATTENDU** que le conseil municipal a pris connaissance des suggestions des membres du *Comité*;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal nomme Raymond Roy président du *Comité consultatif d'urbanisme* de Palmarolle pour l'année 2020.

**Résolution n° 20-01-014**

**Planification stratégique 2020 – Loisirs**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la formation d'un comité de travail afin de se pencher sur la planification stratégique 2020 des Loisirs.

**QUE** ledit comité sera formé de la conseillère Lyne Vachon, du conseiller Jacques Chabot et de la directrice générale Carole Dubois.

**Résolution n° 20-01-015**

**Renouvellement de l'adhésion au Club nautique Lac Abitibi et nomination d'un représentant**

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle au *Club Nautique Lac Abitibi* au montant de trente dollars (30 \$);

**QUE** le conseil municipal mandate le citoyen Marc Tanguay en tant que représentant au sein du conseil d'administration du *Club Nautique Lac Abitibi* pour l'année 2020.

**Résolution n° 20-01-016**

**Renouvellement de la cotisation annuelle au Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue**

**ATTENDU** que la mission du *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue* est de représenter, promouvoir et regrouper les acteurs du milieu culturel et artistique de l'Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU** que les services offerts par le *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue* sont :

- formations;
- perfectionnement individuel;
- soutien technique personnalisé;
- envoi mensuel du bulletin Mémo d'art;
- coordination des tables disciplinaires régionales;
- coordination des Prix d'excellence en arts et culture de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** qu'être membre, pour une corporation municipale, permet aux autres services culturels gérés par cette municipalité de demander l'adhésion d'une personne les représentant au tarif spécial de vingt-cinq dollars (25 \$) par service concerné (Ex. : bibliothèque municipale, centre d'exposition, etc);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion au *Conseil de la Culture de l'Abitibi-Témiscamingue* pour un montant de soixante dollars (60 \$) pour l'année 2020.

**Résolution n° 20-01-017**

**Projet de Loi n° 48 concernant la fiscalité agricole**

- CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole*;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;
- CONSIDÉRANT** que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;
- CONSIDÉRANT** que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;
- CONSIDÉRANT** que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;
- CONSIDÉRANT** que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;
- CONSIDÉRANT** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la Municipalité de Palmarolle :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la *Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles* de l'Assemblée nationale; au ministre de l'*Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation*, M. André Lamontagne, à la ministre des *Affaires municipales et de l'Habitation*, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au ministre régional *des Forêts, de la Faune et des Parcs*, M. Pierre Dufour, à la députée d'Abitibi-Ouest M<sup>me</sup> Suzanne Blais, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités (FQM).

**Résolution n° 20-01-018**

**Versement final à RÉFRIGÉRATION NOËL**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le versement final à RÉFRIGÉRATION NOËL concernant les travaux réalisés pour le remplacement du système de réfrigération et de récupérateur de chaleur à l'Aréna Rogatien-Vachon, au montant de cent six mille neuf cent soixante-deux dollars et soixante et un cents (106 962.61 \$) qui inclut la déduction des frais supplémentaires de cinq mille cinq cent dollars (5 500 \$) de l'ingénieur.

**Résolution n° 20-01-019**

**Élections municipales partielles –  
Détermination de la date du scrutin**

**ATTENDU** que le siège de conseiller municipal n° 1 est vacant depuis le 7 octobre 2019 et le siège n° 6 est vacant depuis le 4 novembre 2019;

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal statue que les jours autorisés pour le dépôt des candidatures aux postes de conseillers municipaux pour les sièges 1 et 6 seront du 17 au 31 janvier 2020.

**QUE** le conseil municipal statue que la journée du scrutin, si un vote est nécessaire, sera le 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Résolution n° 20-01-020**

**Politique sur le harcèlement**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la mise en place de la politique sur le harcèlement déposée.

**Résolution n° 20-01-021**

**Programme d'aide financière aux  
infrastructures récréatives et sportives –  
Ministère de l'Éducation et Enseignement  
supérieur**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter un projet pour l'Aréna Rogatien-Vachon dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* du *Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur* et en s'engageant à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet.

**Résolution n° 20-01-022**

**Autorisation d'accès aux services de  
ClicSéQUR**

**ATTENDU** que présentement, la seule personne autorisée pour les transactions aux services *ClicSéQUR* est madame Carole Samson, ex-directrice générale et trésorière;

**ATTENDU** que madame Samson n'est plus à l'emploi à la direction générale et à la trésorerie de la Municipalité depuis le 7 octobre 2019;

**CONSIDERANT** que la nouvelle directrice générale et trésorière qui effectuera les transactions devra être en mesure d'accéder aux services dans le cadre de ses fonctions;

**EN CONSEQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le remplacement de madame Carole Samson, et mandate madame Carole Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité de Palmarolle, afin qu'elle soit autorisée à accéder aux compte *ClicSéQUR* de la susdite municipalité pour y effectuer les changements et les opérations pertinentes au fonctionnement régulier et pour les besoins de la municipalité, en date du 13 janvier 2020, et ce, pour une période indéterminée.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 20-01-023**

**Statut des heures de travail des employés du secteur administratif**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal statue que les employés du secteur administratifs, excluant la direction générale, travailleront 37,5 heures par semaine et seront payés 35 heures, ceci dans le but de créer une banque d'heures qui sera utilisée lors des jours de fermeture du bureau le vendredi en période estivale, et les jours de fermeture pendant la période des Fêtes.

**Résolution n° 20-01-024**

**Entretien ménager du Centre municipal – Ouverture du poste**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'ouverture du poste d'entretien ménager au Centre municipal et affichera ledit poste sur Emploi Québec.

**QU'**avenant une difficulté à recruter une nouvelle main-d'œuvre pour remplacer Mme Carole St-Amant démissionnaire au poste d'entretien ménager au Centre municipal, le conseil municipal mandate la directrice générale à revoir l'organisation du travail dans ce secteur d'activité afin de le rendre plus attractif pour une nouvelle embauche.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**Avis de motion** est donné par le conseiller Raymond Roy à l'effet que le *Règlement n° 240*, concernant les heures d'ouverture du bureau municipal sera abrogé et remplacé lors d'une séance ultérieure. Présentation du projet de règlement séance tenante.

→ **PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucun sujet n'a été soulevé.*

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

*Aucun sujet n'a été discuté.*

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 20-01-024**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 20 heures et 57 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Dubois  
Directrice générale, secrétaire-trésorière